	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-583

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2024-583</i>

Soutien en équipement à l'Académie MANO - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le territoire métropolitain, 5ème de France par ses effectifs, propose, avec ses deux universités et ses écoles d'ingénieur et de commerce, ses écoles d'architecture et des beaux-arts, une offre d'enseignement supérieur couvrant l'ensemble des champs classiques.

Pour autant, à l'instar d'une dynamique nationale, notre site universitaire a connu ces dernières années une explosion de l'enseignement supérieur privé à but lucratif (plus de 120 établissements sur la métropole et un quart des effectifs étudiants, soit 25 000 étudiants). Ces établissements aux frais d'inscription élevés, proposent une offre très inégale en matière de qualité. Cette offre est positionnée sur des champs très peu couverts par l'enseignement supérieur public comme : la communication, le design, le numérique, l'artistique, les jeux vidéo, le cinéma (...), et pour lesquels la demande des jeunes est forte.

C'est dans ce contexte que la Métropole a été sollicitée pour le soutien au projet d'Académie MANO.

Présentation du projet

L'académie MANO est une association d'intérêt général qui a pour objectif de créer une école inclusive formant sur une durée de 3 ans, une promotion de jeunes aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. L'Académie MANO ouvrira ses portes en janvier 2025. 24 jeunes y seront accueillis et formés, durant trois ans, avec une seule finalité : en sortir opérationnels et prêts à travailler dans l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel.

L'académie MANO est un programme inclusif d'éducation et de formation à l'image ayant pour but de permettre à des jeunes qui, en dépit de leur volonté manifeste de s'orienter vers les métiers du cinéma et de l'audiovisuel, ne peuvent, pour des raisons économiques et/ou sociales, concrétiser leur ambition. Ainsi, le parcours d'intégration à l'Académie MANO est conditionné par des critères économiques et sociaux.

Actuellement, l'écosystème des formations en la matière est composé d'écoles privées de cinéma avec formation Bachelor ou BTS, dont le coût moyen d'une année d'études est de 8 500 € et le nombre moyen d'étudiants par promotion est de 50.

Les jeunes issus des milieux populaires ne peuvent accéder à ces formations, ni même penser pouvoir intégrer ces professions. Aussi, dans le cadre de l'Académie MANO, la sélection d'étudiants s'effectuera au-delà des simples critères économiques, en collaboration étroite avec les missions locales. Les freins économiques n'étant pas les seuls obstacles auxquels ces jeunes sont confrontés, les critères de sélection tiendront compte des barrières sociales et culturelles qui peuvent empêcher certains jeunes de poursuivre des études supérieures en cinéma et audiovisuel. Aussi, la sélection des étudiants sera faite sur la base de critères économiques, sociaux et culturels afin de lever ces multiples freins.

La prise de contact avec les jeunes se fera principalement à travers le réseau des Missions locales de Nouvelle Aquitaine et des Cités éducatives travaillant en QPV, qui jouent un rôle crucial dans l'identification des futurs étudiants de l'Académie MANO. Les conseillers des Missions locales et les Cités Éducatives établiront le lien initial avec les jeunes et leurs familles, les informant sur les opportunités offertes par l'école et les accompagnant dans le processus de candidature.

Pour garantir l'accès de ce public à la formation, l'académie MANO développe une action globale d'accompagnement et s'engage sur :

- Un accès gratuit à la formation,
- Une simplification de la recherche de logement pour pouvoir se concentrer sereinement sur ses études : mise en place de partenariats avec des associations de logement inter-générationnel, CROUS....
- Un soutien et un accompagnement personnalisé : chaque étudiant bénéficie d'un suivi individualisé, avec des points réguliers pour évaluer leur progression et ajuster le soutien en fonction de leurs besoins spécifiques,
- des périodes de stages souples répondant aux besoins de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel,
- une implication des familles : des réunions semestrielles avec les familles permettent de maintenir un dialogue ouvert, assurant ainsi un soutien global pour chaque étudiant,
- un réseau de professionnels : les professeurs sont des professionnels en activité, créant ainsi un lien direct avec l'industrie et offrant aux étudiants des opportunités de réseautage et de stages qui faciliteront leur insertion professionnelle.

La formation se déroulera sur 3 ans :

- Année 1 : 6 mois de rencontre et de familiarisation avec les métiers de l'audiovisuel et du cinéma + 6 mois de début de spécialisation (métiers de l'image et de la réalisation ou métiers de la post production)
- Année 2 : de spécialisation intensive
- Année 3 : 4 mois de découverte à l'étranger - stage ou modules de formation + 6 mois d'immersion professionnelle en entreprise permettant de valider l'intégralité du cursus.

Un partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne (dans le cadre du Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels) pour reconnaître le diplôme de l'école et leur permettre d'accéder à un statut étudiant a été signé.

De plus, pour renforcer la mixité sociale, l'école prévoit la mise en place d'actions pédagogiques concrètes en partenariat avec les écoles de cinéma et d'audiovisuel privées de Bordeaux.

En matière d'insertion professionnelle, l'académie MANO s'est fixée de préparer l'avenir professionnel de ces jeunes en les accompagnant vers l'emploi à travers des stages et des rencontres professionnelles. Cela se déploiera autour de 4 axes :

- Une formation incitant aux stages et au développement du réseau professionnel
- Le développement du réseau professionnel : à travers des masterclass, rencontres professionnelles
- Des « job dating » en situation.
- Un accompagnement à la recherche de stages avec des modules obligatoires de rédaction de CV et de lettres de motivation afin de renforcer leurs candidatures.

Soutiens financiers institutionnels à ce projet

Au regard de sa mission d'intérêt général, ce projet et sa maturation ont été travaillés collectivement avec l'Etat (DRAC) et l'ensemble des collectivités locales (Région, Département, ville de Bordeaux) et son fonctionnement sera financé essentiellement par des fonds publics.

L'académie Mano déploiera ses enseignements à la MECA (Maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine) ainsi qu'à l'Athénée Municipale.

Demande de soutien

La structure bénéficie déjà du soutien des institutions publiques à différentes échelles du territoire. Les aides financières obtenues jusqu'à présent concernent principalement le budget de fonctionnement de l'école, qui couvre les coûts opérationnels tels que les salaires des enseignants, les frais administratifs et les dépenses courantes.

Pour garantir un démarrage efficace et offrir une formation de qualité dès janvier 2025, le budget prévisionnel intègre un budget incompressible d'investissements de départ s'élevant à 228 200 €. Ces investissements initiaux sont cruciaux pour équiper techniquement l'école.

Ainsi, la Métropole est sollicitée sur le financement à l'amorçage en investissement uniquement. Il s'agit d'une demande pour le financement du matériel technique à hauteur de 200 000 €.

Le matériel technique à acquérir inclut des caméras professionnelles, des microphones de haute qualité, des systèmes d'éclairage avancés, ainsi que des ordinateurs performants équipés de logiciels spécialisés pour le montage et la post-production. Ces équipements sont essentiels pour préparer les étudiants à travailler dans des conditions professionnelles, leur offrant ainsi une expérience pratique qui reflète fidèlement les exigences de l'industrie.

Plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2024, Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 200 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 228 200 € dont le détail figure en annexe à la convention.

Indicateurs financiers :

	Budget d'investissement
% de participation de BM / dépenses subventionnables	200 000€ / 228 200€ 87,64%
% de participation des autres financeurs / dépenses subventionnables	Fondation de France (18 000 €) 7,89% J'adopte un projet (10 200 €) 4,47%

Soutien de Bordeaux Métropole

En matière d'enseignement supérieur, le soutien de la Métropole est essentiellement en investissement à l'exception de l'Ecole des beaux-arts transférée cette année par la Ville au titre de la Loi MAPTAM.

Bordeaux Métropole a ainsi soutenu la réhabilitation des campus avec l'Opération Campus à hauteur de 54,6 M€ et s'est engagée avec le CPER 2021 – 2027 sur 30M€ de soutien en investissement aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Cette école constitue de fait une nouvelle offre d'enseignement supérieur public. Son intérêt en

matière d'offre publique d'enseignement supérieur sur un champ non couvert dans le public constitue une opportunité pour les jeunes de notre territoire les plus éloignés de ces formations mais aussi pour notre territoire.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'Académie Mano une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € afin de permettre la réalisation de ce projet et cela sans demande nouvelle dans les années à venir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU la demande de subvention en date du 23 octobre 2024 adressée à Bordeaux Métropole par l'association Mano,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet d'Académie Mano constitue une nouvelle offre de formation inclusive sur un champ non couvert dans l'enseignement supérieur public et enrichit l'offre de formation à destination des jeunes de notre territoire.

DECIDE

Article 1 : d'octroyer une subvention de 200 000 € en investissement pour le projet d'amorçage de l'académie Mano.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Article 3 : d'imputer les dépenses relatives aux crédits de l'ESR, sur le budget principal 2024 – chapitre 204 - compte 2324 - fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	